

Transformation de la voie professionnelle Les programmes EPS

L'inspection Pédagogique Régionale

Les formateurs associés

OBJECTIFS :

Accompagnement des équipes EPS dans l'appropriation de la transformation du lycée professionnel et la mise en œuvre des nouveaux programmes EPS

Enclencher les réflexions et l'actualisation du projet pédagogique EPS induites par les nouveaux programmes

Sommaire

La transformation du lycée professionnel

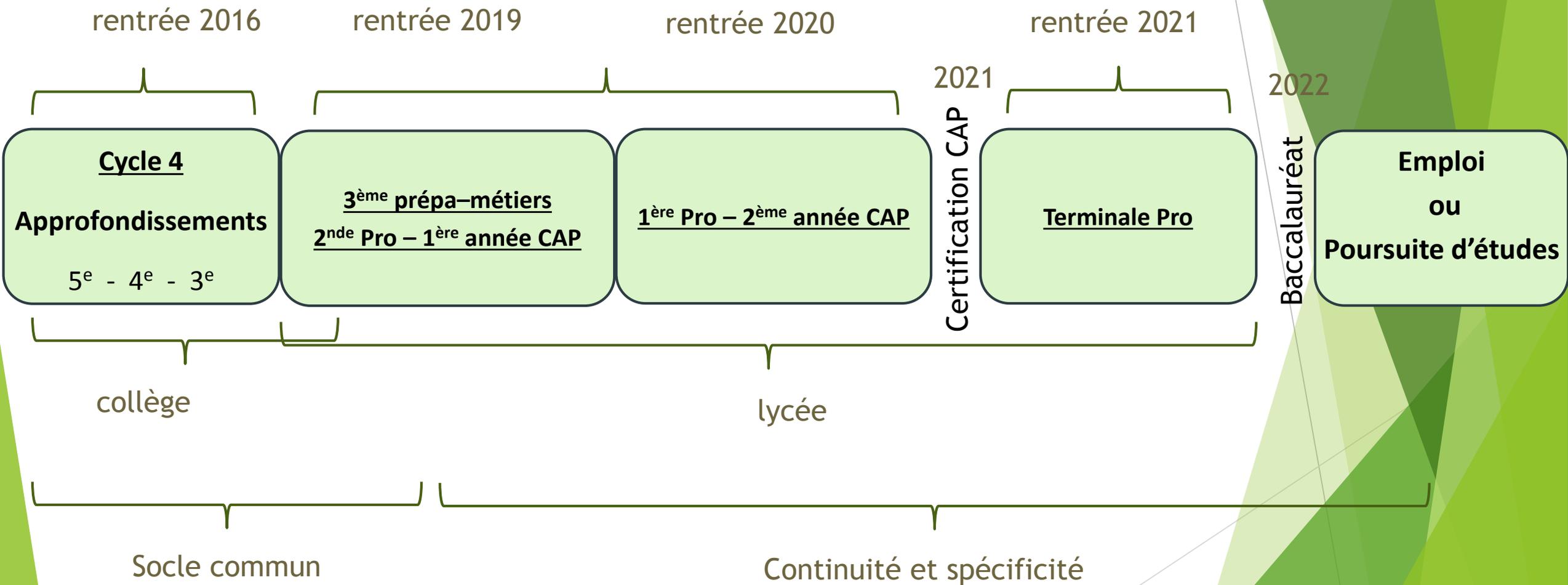
- Un continuum de formation [D5 à D6](#)
- Pourquoi cette transformation ? [D7 à D10](#)
- Les textes de référence [D11](#)
- Une organisation pensée pour l'élève [D12](#)
- Lignes directrices des programmes [D14](#)

Le programme EPS

- La finalité et les objectifs généraux [D16](#)
 - Les champs d'apprentissage et les APSA [D17](#)
 - Les attendus de fin de lycée professionnel [D18](#)
 - L'évaluation [D19](#)
 - Des exigences de mise en œuvre [D20](#)
 - Les responsabilités : définir les projets [D21](#)
 - Le projet pédagogique, les conditions de l'EPS [D22](#)
 - La prise en compte de la diversité des élèves [D23](#)
-
- Synthèse du programme EPS [D24](#)
 - La démarche de conception, entre liberté pédagogique et les incontournables [D25](#)
-
- L'EPS et les évaluations [D 26 et 27](#)

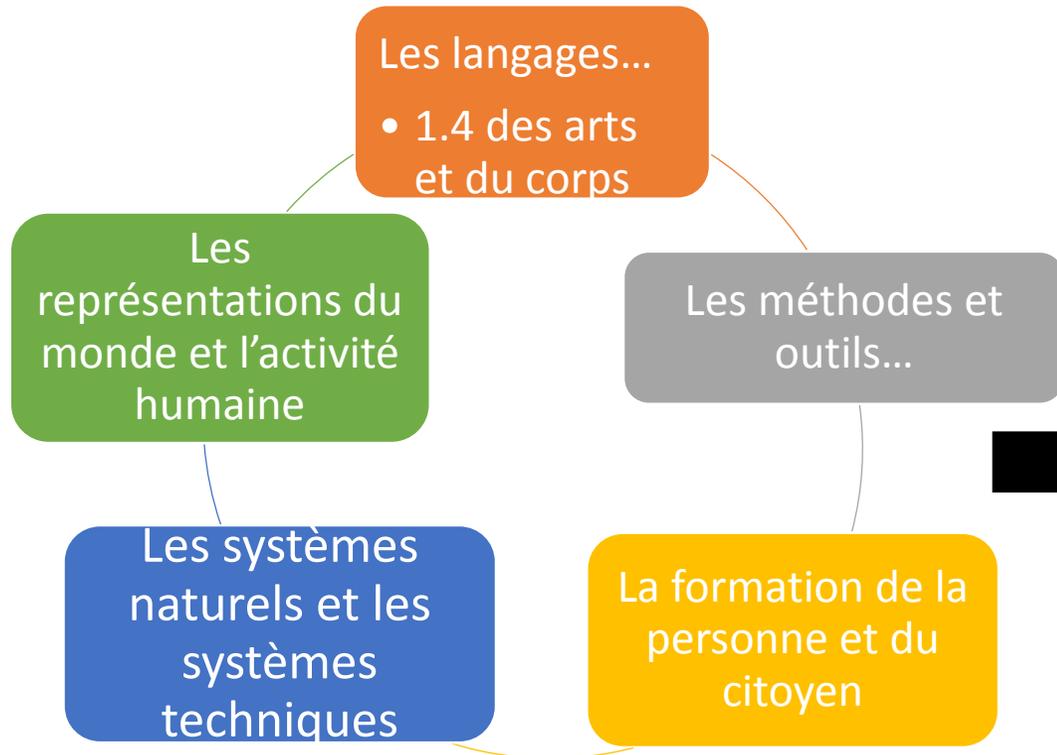
La transformation de la voie professionnelle

La place du lycée dans le continuum de formation des élèves

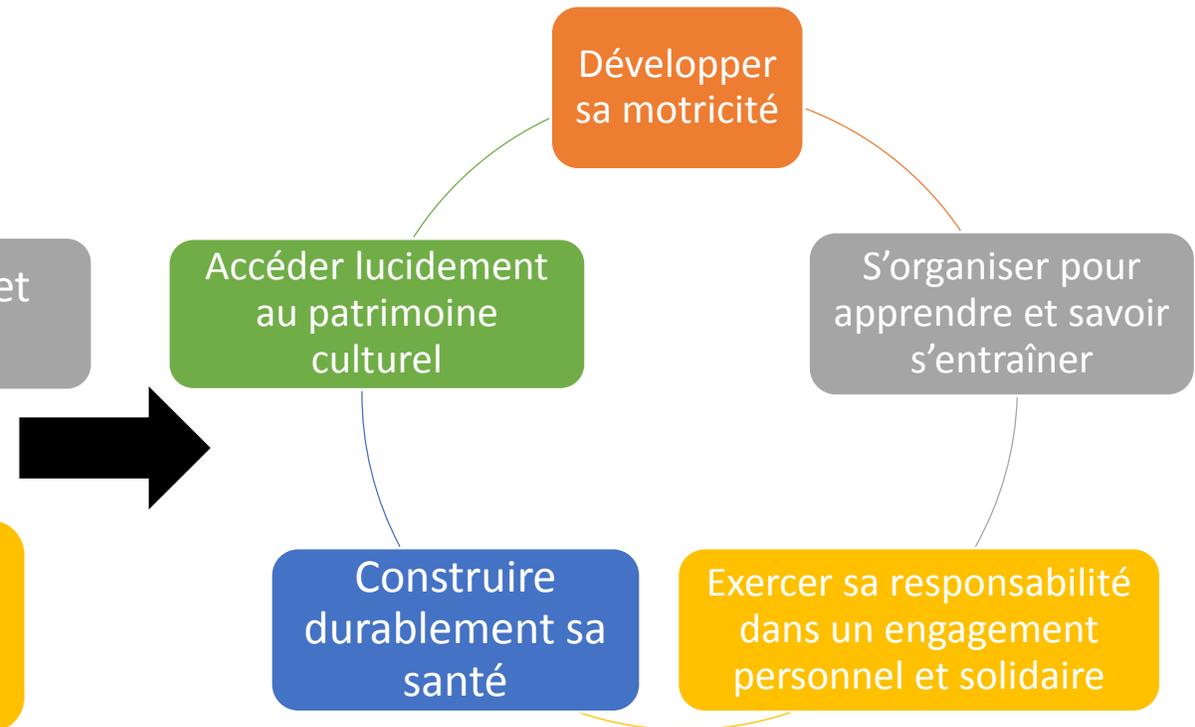


Continuité Domaines du S4C / Objectifs Généraux

Le socle et ses 5 domaines



Les 5 objectifs généraux du lycée professionnel



Une transformation nécessaire

- ▶ Un enseignement professionnel qui souffre de difficultés



- ▶ Des objectifs et des leviers pour les atteindre



- ▶ Un regard renforcé sur le parcours de l'élève



<https://www.education.gouv.fr/cid2573/la-voie-professionnelle-au-lycee.html>

<http://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>



Des constats...

- ▶ **Des taux d'insertion insuffisants**, avec de forts déséquilibres entre les formations et les secteurs d'activité
- ▶ **Une offre de formation parfois inadaptée** aux opportunités économiques des territoires, et méconnue des élèves et de leur famille
- ▶ **Un déficit d'attractivité** des formations professionnelles
- ▶ **Un manque de réussite** : 50 % des bacheliers professionnels sont au chômage sept mois après l'obtention de leur diplôme ; deux tiers de ceux qui poursuivent des études dans l'enseignement supérieur rencontrent des difficultés

...alors que

- **Une progression des vœux vers la voie professionnelle**: +5,6% de vœux 1 supplémentaires formulés
- **Une progression des vœux vers l'apprentissage**:
en 3e, 12,1% des vœux 1 de voie professionnelle portent sur des formations en apprentissage (+3,2 points par rapport à 2017)
- [Lire la note de la DEPP n° 19.12 \(avril 2019\)](#)



Des objectifs...

- **Mieux préparer les élèves à leur projet (insertion ou poursuite d'études)** en consolidant les savoirs fondamentaux et transmettant les savoirs professionnels adaptés
- **Mieux accompagner** les élèves par des apprentissages plus progressifs et plus personnalisés
- **Mieux valoriser** le lycée professionnel, indispensable au dynamisme économique du pays

...en s'appuyant sur différents leviers :

- **Structurer les formations en maillant le territoire** (campus, réseau) : **faire émerger** des lieux de vie et de formation, **promouvoir** l'innovation et les savoir-faire, **développer** les partenariats (régions, branches professionnelles, entreprises)
- **Développer des formations de pointe** : adaptées et actualisées à la réalité économique et aux enjeux d'avenir, permettant l'accès à la formation, à tout niveau et à tout moment de la vie
- **Innover** pour faire réussir les élèves : **regrouper** les formations par familles de métiers en seconde pour une spécialisation plus progressive, **relier les** enseignements généraux et professionnels pour donner plus de sens aux apprentissages, **consolider** les savoir-faire et savoir-être tout au long de la formation
- **Enrichir le parcours des élèves** : **systematiser** les ponts entre apprentissage et voie scolaire, **préparer** la réussite dans le monde professionnel et l'enseignement supérieur



Une centration sur le parcours de l'élève: accompagnement et personnalisation

- ▶ **Des parcours plus personnalisés** : CAP en 1, 2 ou 3 ans selon les profils, des programmes rénovés laissant de la place à des modalités pédagogiques innovantes, des **passerelles** entre l'apprentissage et la formation scolaire
- ▶ Un **accompagnement personnalisé** au regard des profils (toutes les disciplines sont concernées)
- ▶ Une seconde professionnelle par **familles de métiers**
- ▶ Un **allègement de l'emploi du temps** (contribution de toutes les disciplines) en faveur des conditions d'apprentissage des élèves (cf note de service n° 2019-023 du 18-3-2019)
- ▶ Une **annualisation des horaires** pour une organisation souple selon les contextes (offre de formation, besoins des élèves, les PFMP, dédoublement)
- ▶ Une terminale avec module d'insertion ou de poursuite d'étude
- ▶ Réalisation d'un **chef d'œuvre**, en pluridisciplinarité (toutes les disciplines peuvent y contribuer).
- ▶ **Test de positionnement à l'entrée en seconde** pour la maîtrise de la langue française et des mathématiques et la **co-intervention** (consolidation des acquis : mathématiques-français)



Un ensemble de textes

BULLETIN OFFICIEL N° 1 DU 03 JANVIER 2019

- ▶ **Publication de plusieurs arrêtés (21-11-2018):** relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et au CAP
- ▶ **Note de service n° 2019-023 du 18-3-2019** relatif aux horaires des enseignements généraux et professionnels obligatoires dans les formations sous statut scolaire

BULLETIN OFFICIEL SPECIAL N° 5 DU 11 AVRIL 2019

- ▶ **Arrêté du 03-04-2019 :** Programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel

Des ressources pédagogiques sur **éduscol**

Portail national des professionnels de l'éducation



CONTENUS ET PRATIQUES
D'ENSEIGNEMENT

SCOLARITÉ ET PARCOURS
DE L'ÉLÈVE

VIE DES ÉCOLES ET
DES ÉTABLISSEMENTS

POLITIQUES ÉDUCATIVES
ET PARTENARIATS

FORMATION
DES ENSEIGNANTS

- Diaporama et infographie
- Guides
- Les textes de référence
- Des ressources pédagogiques

[Retour](#)



Objectif : la réussite de TOUS les élèves

Nouvelles grilles horaires avec :

Des volumes horaires annualisés pour les enseignements professionnels, généraux et l'accompagnement.

En EPS :

Bac PRO = 75h en 2^{nde}, 70h en 1^{ère}, 65h en Terminale (total de 210h)

CAP = 72,5h en 1^{ère} année, 65h en 2^{ème} année (total de 137,5h)



De l'accompagnement :

Accompagnement personnalisé adapté selon les besoins (consolidation des savoirs fondamentaux, les capacités à apprendre...)

Temps dédié à l'accompagnement au choix d'orientation

L'évaluation :

- ▶ Test d'évaluation des compétences (maîtrise de la langue française et les mathématiques) en début de seconde
- ▶ Valorisation du travail et de la régularité des lycéens (prise en compte du contrôle continu)

Du co-enseignement concernant les mathématiques et le français



Les programmes EPS du lycée professionnel

arrêté du 03 avril 2019

(abrogation de l'arrêté du 10 février 2009)

Entrée en vigueur à la rentrée 2019 pour les classes de 2^{nde} pro et de 1^{ère} année de CAP

Entrée en vigueur à la rentrée 2020 pour les classes de 1^{ère} pro et de 2^{ème} année de CAP

Entrée en vigueur à la rentrée 2021 pour les classes de Terminale



Les lignes directrices des nouveaux programmes

▶ **Des programmes moins prescriptifs :**

Définition des objectifs à atteindre mais place plus importante laissée au choix des équipes pour adapter les progressions en fonction des besoins identifiés chez les élèves et des contextes d'établissement

▶ **Des programmes curriculaires :**

- Se veut en cohérence avec le programme collège et comme une propédeutique à la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle
- Réflexion à mener sur le temps pour les apprentissages et le développement progressif des compétences : planification, durée des séquences...
- Participation à la construction de parcours accompagnant la scolarité de l'élève : éducation au choix, mise en projet, aide à l'orientation...

▶ **Une mise en œuvre fondée sur la confiance dans l'expertise des équipes éducatives**

- Un projet pédagogique renforcé avec la définition des priorités, de l'organisation de l'enseignement, des outils d'évaluation
- Le lycée comme un lieu d'éducation et d'accompagnement à la poursuite d'étude, adapté à tous les élèves

▶ **Une lisibilité pour toute la communauté éducative**





Le programme EPS pour la voie professionnelle et son analyse

Finalité de l'EPS et ses objectifs généraux

Finalité

« former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen **épanoui**, cultivé, **capable de faire des choix** éclairés et **responsables** pour s'engager **de façon régulière**, autonome et **pérenne** dans un mode de vie actif et solidaire»

Une finalité enrichie, plus précise. L'engagement du lycéen « **épanoui** » dans une **activité physique durable** est un enjeu fort : « préparer à l'insertion », « éducation pour la santé », « intégration des codes sociaux », « s'épanouir » « éprouver du plaisir » + **contextualisation au regard des habiletés et attitudes professionnelles.**

5 objectifs :

Développer sa **motricité**

S'organiser pour **apprendre** et savoir **s'entraîner**

Exercer sa **responsabilité** dans un engagement personnel et **solidaire**

Construire durablement sa **santé**

Accéder lucidement au patrimoine **culturel**

Objectifs généraux

Déclinaison des objectifs qui rappellent les compétences générales du collège liées aux 5 domaines du socle commun



Le parcours de formation



5 champs d'apprentissage constituant la formation complète

- CA1 - Réaliser sa performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée
- CA2 - Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains
- CA3 - Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée par autrui
- CA4 - Conduire un affrontement interindividuel ou collectif pour gagner
- CA5 - Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir

Conservation de la catégorisation des contextes de pratique, expression de la relation entre l'élève et son expérience (corporelle et culturelle) , comme des macros compétences à développer.



APSA = supports de l'enseignement présentées sous des formes scolaires de pratique porteuses du fond culturel des APSA

Pas de liste d'APSA définie (rupture ancien programme mais continuité avec celui du collège)
Des exemples possibles affichés **mais l'initiative donnée aux équipes pour le choix des APSA, des formes et modalités de pratique associées à des intentions éducatives et adaptées à la diversité des élèves**

A retenir : Les choix des APSA et des modalités de pratique doivent respecter l'intention principale du champ d'apprentissage dans lequel ils s'inscrivent et permettre l'acquisition de tous les AFLP

Les compétences à construire

Attendus de fin de lycée professionnel (AFLP) = ensemble des compétences à acquérir sur le cursus pour les CA choisis. Ils engagent les différentes dimensions des apprentissages : motrice, méthodologique, sociale.

6 AFLP fixés pour chaque CA et distincts entre le cursus CAP et le cursus Bac Pro.

AFLP définis par le programme, non modifiables (continuité) **MAIS la caractérisation dans les APSA est à formaliser par les équipes EPS** (évolution) au regard du contexte local (adaptation)

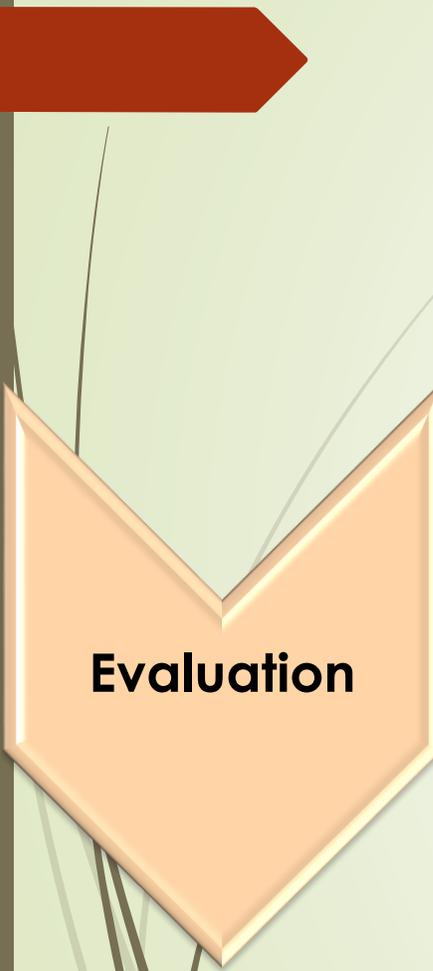
Pour chaque CA choisi, l'ensemble des AFLP doit être enseigné dans le cursus.
4 AFLP minimum par séquence dont **les 2 premiers « incontournables »** (dimension motrice et technique)

Les compétences à construire nécessitent la définition de ressources à développer et à mobiliser : connaissances, capacités et attitudes

**Attendus de fin
de lycée pro.
(AFLP)**



L'évaluation des acquisitions en EPS



Evaluation

« L'évaluation est un outil au service de la formation des élèves »

Appréhender **l'évaluation au fil de l'eau** pour permettre aux élèves de situer leurs acquisitions au regard des compétences à acquérir (évaluation formative)

Il revient aux équipes de **construire les grilles d'évaluation à 4 degrés d'acquisition** des AFLP dans l'APSA support.

La validation finale du degré d'acquisition de chaque AFLP s'effectue à l'issue **de temps d'apprentissage suffisamment long** (continuité) à l'échelle du cursus de formation (évaluation sommative) et dans la mesure du possible en appui sur 2 APSA différentes

Evolution : une évaluation formative à développer indiquée explicitement



Des exigences fixées par le programme



- Etablir un projet de formation prenant en compte les PFMP
- Distinguer le parcours du cursus CAP de celui du cursus BAC PRO
- Définir ce qui relève de la consolidation des apprentissages du socle commun et ce qui relève de l'approfondissement

Le parcours de formation

Au moins 3 CA programmés sur le cursus

Le CA5 travaillé au moins lors d'une année

CAP

Si possible les 5 CA seront programmés sur le cursus / 4 au minimum

2 séquences minimum pour le CA5 seront programmées (équivalent à 20h minimum)

BAC PRO

« Tout doit être mis en œuvre pour qu'un élève n'ayant pas validé le savoir nager à l'issue du collège puisse satisfaire au test « savoir-nager »

Moyens : programmation, accompagnement personnalisé, stage massé, association sportive

La responsabilité de l'équipe EPS et de l'enseignant : s'inscrire dans la définition des projets

Le projet EPS

- Rappel du caractère **obligatoire** du projet d'EPS, **articulé** avec le projet d'établissement et le contrat d'objectifs (**cohérence de la politique éducative**)
- **Consensuel** : Le fruit d'un travail d'équipe, d'une analyse et de régulations
- **Définition des déterminants** : caractéristiques des élèves, les objectifs, la caractérisation des AFLP pour chaque APSA de l'offre de formation, les outils communs d'évaluation (les degrés d'acquisition, les indicateurs)
- **S'inscrire dans le projet pédagogique** tout en étant responsable de ses choix se traduisant notamment dans la définition du projet de classe.

Le projet d'AS

- Le projet d'AS est articulé avec le projet pédagogique d'EPS, il en est le prolongement
- Il s'inscrit dans le projet d'établissement, le PADSS
- Il est présenté pour information tous les ans au conseil d'administration
- Valoriser l'implication des élèves dans les bulletins scolaires et le dossier d'orientation



Le projet pédagogique : conditions d'enseignement de l'EPS

Les
conditions
optimales

Prendre en compte:

- Les conditions d'enseignement au regard des APSA supports (équipements, organisations singulières)
- L'exigence de sécurité
- L'hétérogénéité des élèves

Usages du
numérique

« s'appuyer sur les bénéfices des usages du numérique pour les apprentissages »

Objectif : sensibiliser sur les usages responsables et le droit à l'image

Rappeler la loi en vigueur sur la protection des données

(connaître la RGPD : réglementation générale sur la protection des données)

Interdisciplinarité

Exemple avec le programme prévention-santé-environnement (PSE)

Des objectifs communs permettant un travail interdisciplinaire :

- la santé et l'équilibre de vie
- les principes de base d'une alimentation équilibrée
- la prévention des comportements à risques et des conduites addictives
- l'identification des situations à risques et les conduites à tenir
- la prévention des risques dans le secteur professionnel.



La prise en compte de la diversité des élèves



Elèves à besoins particuliers

Gestion des inaptitudes

Rappel du principe fondamental de l'école inclusive

- Responsabilité et compétence de l'enseignant de proposer un enseignement adapté à tous les élèves : aptes, inaptes partiels, en situation de handicap, élèves à besoins éducatifs particuliers

- Elaborer un protocole pour la gestion des inaptitudes
- Rappel : l'inaptitude totale ou partielle ne dispense pas des cours
- Diffuser et utiliser le certificat médical type proposé en annexe de l'arrêté du 13 septembre 1989



Le programme EPS: synthèse

- Conditions optimales
- Sécurité
- Hétérogénéité
- Numérique
- Parcours de formation, éducatifs
- EPS inclusive
- Dispositifs particuliers

- Moyens du contexte local
- **Spécificités du public scolaire**
- Projet d'établissement, contrat d'objectifs

Finalité

PROJET PÉDAGOGIQUE
projets d'AS,...

5 objectifs généraux
**DIAGNOSTIC ET PRISE EN COMPTE DE LA
SPECIFICITE DE L'ETABLISSEMENT ET DES
CARACTERISTIQUES DES ELEVES**

Compétences à construire
5 champs d'apprentissage

Activités physiques
sportives et artistiques

Attendus de fin de lycée
(AFLP)

Ressources : connaissances,
capacités et attitudes
Les éléments prioritaires

Responsabilité de l'équipe pédagogique

Responsabilité de l'enseignant

Choix des équipes

Traitement didactique

- 4 CA minimum pour le BAC PRO dont le CA5 (2 séquences : 20h)
- 3 CA minimum pour le CAP dont le CA5
- Enseigner tous les AFLP des CA choisis sur le cursus (priorisation pour les séquences)

Évaluation à l'issue de la séquence : situation et indicateurs à définir + évaluation formative



Une liberté de conception renforcée dans un cadre national

1 finalité	« former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés et responsables pour s'engager de façon régulière, autonome et pérenne dans un mode de vie actif et solidaire »				
5 Objectifs généraux	Développer sa motricité	S'organiser pour apprendre et savoir s'entraîner	Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire	Construire durablement sa santé	Accéder lucidement au patrimoine culturel
5 champs d'apprentissage	Réaliser un projet		Construire durablement sa santé		
Attendus de Fin de Lycée Professionnel 6 AFLP / CA	S'engager devant des spectateurs ou des juges pour produire ou reproduire des formes corporelles ...	U	us	Prévoir et mémoriser le déroulement des temps forts et des temps faibles	
Exigences du parcours de formation	Nombre minimum de CA abordé sur le cursus		Aborder le CA5 non vu au collège		

NON NÉGOCIABLE
 Finalité
 Objectifs généraux
 Champs d'apprentissage
 Attendus de fin de lycée Professionnel
 Exigences programmatiques

- Choisir l'APSA support de l'enseignement
- Décliner les AFLP en lien avec l'APSA
- Définir la progressivité, les étapes pour atteindre les AFLP

ESPACE DE LIBERTÉ

- Définir les ressources à mobiliser et à développer : connaissances, capacités, attitudes
- Définir l'organisation et la démarche d'enseignement : durée des séquences, consolidation/approfondissement...
- Définir la situation d'évaluation, ses indicateurs, révélatrice de l'atteinte des AFLP

**Projet pédagogique EPS
 Projet d'Association Sportive**

Concevoir et partager un projet pédagogique qui opérationnalise le programme national et définit les enjeux de formation.
 Tenant compte des caractéristiques des élèves, ce projet identifie les effets éducatifs recherchés, établit l'offre de formation et spécifie les conditions de la mise en œuvre.

NON NÉGOCIABLE
Projets d'EPS et d'AS
A présenter en conseil d'administration





Les évaluations des acquis

Les différentes procédures d'évaluation des acquis

L'évaluation formative qui renseigne l'élève sur l'évolution de ses apprentissages, de ses acquis

L'évaluation continue réalisée tout au long du processus d'enseignement

Le contrôle en cours de formation (certification) ponctue chaque unité de formation. Les dates sont fixées par l'établissement.

Les propositions de notes sont transmises en fin d'année à la commission académique qui arrête les notes définitives



DEPP : Note d'information n° 19.12 – avril 2019

Le devenir des bacheliers professionnels qui poursuivent des études :

Un élève sur cinq entré en sixième en 2007 est diplômé d'un baccalauréat professionnel. La moitié d'entre eux ont obtenu ce diplôme sans avoir connu de redoublement dans leur scolarité.

Six bacheliers professionnels sur dix poursuivent leurs études l'année post-bac et la moitié d'entre eux s'orientent en section de techniciens supérieurs (STS).

Le parcours scolaire et la mention obtenue au baccalauréat sont déterminants dans leur poursuite d'études et leur réussite. La moitié des bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études en STS obtiennent leur BTS en deux ans.

Ils réussissent moins que les bacheliers technologiques (66 %) et généraux (81 %)



Exemple d'organisation

Pour une classe de 2^{nde} avec 6 semaines de PFMP, le volume horaire hebdomadaire est à hauteur de 2h30 (75h divisées par 30 semaines)

Des possibilités d'organisation :

Volume horaire constant	2h30 chaque semaine	2h par semaine + stage massé (15h pour cet exemple)
Alternance / semaine	2h semaine A 3h semaine B	
Alternance / semestre	2h semestre 1 3h semestre 2	

